



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

**du 4 juin 2025
sur convocation du 27 mai 2025**

L'an 2025, le mercredi quatre juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe et RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : FLEURY Aliète à BABOUHOT Patrick, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal, VIARD Benjamin à POUTHÉ Christophe et STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absent : SALMON Bryan,

Est nommée secrétaire de séance : FERRIERE Stéphanie

Assistait également : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire de mairie,

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 26 mai 2025,
3. Finance - Convention centre de gestion pour mise à disposition de personnel,
4. Territoire - PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables),
5. Questions diverses,
6. Informations diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance,

Madame FERRIERE est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 26 mai 2025

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Madame CARQUIN demande qu'il soit modifié dans informations diverses le point suivant : le feu d'artifice n'a pas été décidé par l'ensemble du conseil mais à la majorité. Elle souhaite également que tous les votes soient nominatifs. Le maire lui répond que cela sera fait.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec les observations apportées.

3) Finance - Convention centre de gestion pour mise à disposition du personnel

Délibération n° 2025-27

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de disponibilité de notre secrétaire de mairie, il est nécessaire de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne pour son remplacement et d'adhérer au service intérim.

M MENEREAU demande si la commune devra verser deux salaires ? Le Maire lui répond que comme c'est une demande de mise en disponibilité par Mme LEMETAYER, elle garde son poste mais son salaire sera versé par l'autre administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'adhésion à compter du 01/07/2025 aux prestations d'intérim proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne, avec les modalités de tarification en vigueur ; approuve les termes de la convention cadre de mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne et autorise le Maire à signer la convention correspondante dès que nécessaire.

4) Territoire - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCYN – Débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi

Délibération 2025-21

Il est rappelé que par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire Yonne Nord a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCYN, a défini les objectifs poursuivis par la procédure et a fixé les modalités de collaboration avec les communes membres et de concertation avec le public.

Le travail s'est ensuite engagé, accompagné par les services de la DDT de l'Yonne et s'est poursuivi avec le bureau d'études RIVIERE LETELLIER en groupement avec les cabinets BIOS, IRIS CONSEIL, ECODEV, POUILHE.

Conformément aux modalités de collaboration qui ont été définies, un travail étroit a été mené avec les communes dans l'optique de balayer l'ensemble des thématiques du projet afin de constituer un projet de territoire partagé. L'Etat et les Personnes Publiques Associées ont également pris part à la procédure.

La concertation avec le public et l'information sur les avancées du projet a aussi été assurée, dans les conditions fixées par la délibération du 15 décembre 2015.

Toutes les communes de la Communauté de Communes Yonne Nord sont maintenant appelées à débattre des orientations du projet de PADD.

Un débat sur les orientations générales du projet de PADD aura également lieu au sein du Conseil Communautaire Yonne Nord.

Le document contenant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable a été transmis aux membres du conseil municipal dans le respect des obligations légales et est joint à la présente délibération.

Un exposé visuel est présenté au conseil municipal, de manière à permettre aux membres de ce dernier de débattre sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat sur les orientations générales du PLUi.

Il est rappelé les orientations générales du PADD qui sont organisées autour de 3 axes :

- AXE 1 : valoriser les composantes paysagères, environnementales et patrimoniales de l'identité plurielle du territoire, vecteurs majeurs de son attractivité.
- AXE 2 : renforcer cette attractivité dans la poursuite d'un développement soutenable et solidaire,
- AXE 3 : et de son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

Les principaux points de ce débat ont porté sur les 3 axes du PADD.

Le Maire constate que les conseillers qui le souhaitent ont pu débattre et que le débat peut être considéré comme clos à ce stade.

Vu ledit dossier,

où l'avis du conseil municipal, cette délibération prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD au sein du conseil municipal de Gisy Les Nobles.

Le Maire constate que les différentes thématiques ont été abordées.

5) Questions diverses

→ Mme Carquin demande où en sont les écluses de chaque entrée du village ?
Le maire lui répond que les demandes de subvention ont été faites pour les 2 et que si le conseil ne souhaite pas celle de la rue de l'Oreuse, il suffira de renoncer à la subvention des amendes de police,

→ Mme CARQUIN demande si les conseillers ont été conviés à la réunion publique de Pont sur Yonne concernant la présentation du nouveau collègue ?
Le maire lui répond qu'il a reçu une invitation et qu'il compte y participer,

→ Mme CARQUIN signale qu'elle a reçu un mail pour une réunion CLS (contrat local de Santé) sur les personnes fragiles le 17 juin de 9h à 16h et qu'elle compte y participer uniquement le matin,

→ M FINELLI souhaite changer son portail et doit faire une déclaration préalable. Pour cela il faut désigner un conseiller pour signer cette déclaration.
M MENEREAU se propose comme volontaire,

6) Informations diverses

→ M FINELLI signale qu'une demande pour réaliser un jeu de rôles de type « escape game » à la petite chapelle de Gisy a été faite par l'association « loup garou » pour le 14 juin 2025 à 21h. Les conseillers demandent à rencontrer l'organisateur de l'association pour avoir de plus amples informations,

→ réunion pour les membres du conseil le 18 juin à 18h30 pour la préparation du 14 juillet,

→ Mme DUMAIRE signale qu'elle a participé à une réunion d'animation de développement touristique uniquement en présence de 4 personnes, et que depuis l'ouverture de l'office de tourisme à Pont, il y a environ 7 personnes par jour,

→ Transition écologique : Mme CARQUIN a rencontré Mme Blanchet qui se propose de faire une communication sur le verger conservatoire pour mettre en valeur notre commune,

→ pour le feu d'artifice, Mme NICOLAU a trouvé un artificier qui sera sollicité pour réaliser un devis,

→ le Maire fait le bilan de la discussion qu'il a eu avec les deux responsables de la semaine de voltige du 5 au 9 mai dernier à l'aérodrome. Mesdames RAVANEL et FERRIERE ont assisté à ce débriefing. Il a remercié ces deux responsables tout d'abord pour l'arrêt de la voltige pendant la cérémonie du 8 mai 1945 puis leur a annoncé que les nuisances ont été assez importantes surtout pour ceux qui restaient sur Gisy. Il y en a même qui sont partis de Gisy

certains après-midi. Mais d'autres étaient aussi contents d'avoir cette manifestation sur la plateforme.

Puis le maire a ensuite demandé aux membres du conseil municipal si sa présentation de l'évènement de septembre (championnat de France de voltige) lors du vote avait été neutre et objective ? Tous les membres présents ont répondu qu'elle avait été faite justement pour ne pas les influencer ?

Le maire annonce aux membres du conseil qu'il a appris par les deux responsables de la voltige qu'un ou une conseiller (e) municipal (e) ayant voté « contre » s'était déplacé (e) à l'aérodrome le mercredi et leur avait annoncé que le maire avait présenté le projet du championnat de France de septembre d'une telle façon que l'on ne pouvait que voter « contre ». Mme CARQUIN signale qu'il doit s'agir d'elle. D'abord, elle dit qu'elle avait voté « abstention » et que ses propos ont été complètement déformés et mal compris par ces personnes.

Tous les conseillers et conseillères sont très surpris voire outrés d'apprendre que ses propos aient été rapportés de cette manière jetant le discrédit sur le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.

Fait à Gisy les Nobles, le 16 juin 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Stéphanie FERRIERE

Patrick BABOUHOT